



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 12/09/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	11	11

Vote
A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2022, le 12 Septembre à 19:30, le Conseil Municipal de la Mairie de Montliard s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BEAUDEAU Didier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives ont été transmises par mail aux conseillers municipaux le 05/09/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 05/09/2022.

Présents : M. BEAUDEAU Didier, Maire, M. FAZILLEAU Philippe, Mme GUILLET Martine, M. SEVIN Jean-Louis, M. SINIC André, M. MENEAU Gilles, M. BERTRAND Charles, M. LECARDEUR Jean-François, M. DEJARDIN Mathieu, M. MONTIER Tanguy, M. PEGUY Thierry

Absent : M. PEGUY Thierry (arrivé à 20h00)

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Pithiviers

Secrétaire de séance : M. LECARDEUR Jean-François

D2022_20 – Tarifs de location de la salle polyvalente

Le Maire propose au Conseil Municipal une révision des tarifs de location de la salle polyvalente et rappelle les tarifs

	Vin d'honneur	le Week-End
Personne habitant la commune et personnel communal	100 €	200 €
Personne hors commune	150 €	300 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

– **décide** d'augmenter les tarifs comme suit :

	Vin d'honneur	le Week-End
Personne habitant la commune et personnel communal	120 €	250 €
Personne hors commune	170 €	350 €

– **maintient** que la salle sera mise à disposition des associations de la commune.

– **maintient** le tarif pour la location de la salle à l'occasion d'une réunion sans utilisation de la cuisine pour les associations ou groupements hors commune, à **50 €**,

– **maintient** : 1 - une **caution** de **500 €** pour la location de la salle,
2 - une **caution** de **200 €** pour le ménage,
3 - une attestation d'assurance responsabilité civile à tout locataire.

– **maintient** les tarifs de la vaisselle, qui seront appliqués en cas de casse ou de perte, comme suit :

♦ tout verre	2,00 €
♦ assiettes	5,00 €
♦ couteaux	3,00 €
♦ fourchettes	1,50 €
♦ petites cuillères	1,00 €
♦ grandes cuillères	2,00 €
♦ tasses	2,00 €
♦ corbeille à pain inox	6,00 €

– **précise** que ces tarifs seront applicables au **01 janvier 2023**.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 14/09/2022

Le Maire

Didier BEAUDEAU

